

AVIS AU MINISTRE DE
L'ÉDUCATION, DU LOISIR
ET DU SPORT

L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver

SOMMAIRE

AOÛT 2014

Conseil supérieur
de l'éducation

*depuis
1964*

**L'AMÉLIORATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE, AU PRIMAIRE :
UN ÉQUILIBRE À TROUVER**

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

SOMMAIRE

Le débat soulevé en 2011 par l'annonce de la généralisation de l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, à tous les élèves de 6^e année du primaire n'est pas seulement une manifestation récente de la polarisation des Québécois sur les questions linguistiques; il témoigne également d'un certain décalage entre les attentes sociales et le niveau atteint par les élèves en langue seconde. Si beaucoup s'entendent sur l'importance de connaître l'anglais, tous ne s'accordent pas sur le niveau à atteindre et, surtout, sur les moyens d'y parvenir. Les enjeux éducatifs soulevés par cette mesure ont incité le Conseil supérieur de l'éducation à produire un avis sur l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire.

Le Conseil a abordé le thème de l'anglais, langue seconde, au primaire par une réflexion plus générale sur le statut des langues. Les milliers de langues qui sont parlées dans le monde sont en effet un capital humain et culturel à préserver. Il importe donc de cultiver la curiosité des enfants du primaire pour la diversité linguistique et l'ouverture à d'autres cultures. Par ailleurs, les nouveaux outils de communication donnent accès à de l'information de partout sur la planète et permettent d'entrer en contact avec des personnes de toutes origines. Dans ce contexte, l'anglais est devenu la *lingua franca* au moyen de laquelle pratiquement tous ceux qui ont des langues différentes peuvent correspondre, échanger et transiger. De plus, quoique le français soit une langue de diffusion internationale, la situation géographique du Québec fait en sorte que la maîtrise de l'anglais y est un important facteur de mobilité sociale.

Qui plus est, en dehors de toute considération utilitaire, les recherches montrent que l'apprentissage d'une autre langue favorise le développement cognitif, et ce, pour tous les types d'apprenants. À ce titre, apprendre une langue seconde fait partie du développement global de la personne. Il n'y a donc pas lieu d'exclure des cours de langue seconde les élèves plus faibles, les élèves à risque ou les élèves souffrant d'un handicap, ou de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Même si on convient que la compétence en anglais peut être acquise et perfectionnée ailleurs qu'à l'école, en vertu de l'égalité des chances, le système scolaire public doit faire en sorte que tous les élèves puissent développer des bases suffisantes pour communiquer dans cette langue, voire dans une troisième langue.

Au Québec, l'enseignement de l'anglais, langue seconde, touche cependant une corde d'autant plus sensible qu'elle fait résonner une certaine ambivalence. En effet, en tant que parent, pour les raisons susmentionnées, chacun veut un enseignement efficace de l'anglais pour ses enfants. En même temps, comme citoyen d'un État où la majorité linguistique est fragile, plusieurs craignent que l'apprentissage de l'anglais se fasse au détriment du français et envoie aux allophones un message ambigu quant à la priorité du français comme langue commune.

Le Conseil a constaté que l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire soulève des enjeux liés à l'identité, à l'efficacité et à l'équité : la place à accorder à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire est à trouver dans l'équilibre entre les mesures prises

pour assurer la vitalité du français (première orientation) et la nécessité d'outiller les élèves québécois pour le 21^e siècle (deuxième orientation). Cet équilibre peut exiger des aménagements différents selon les contextes, les milieux, les régions.

Première orientation : optimiser l'enseignement de l'anglais, langue seconde, sans compromettre la vitalité du français

Pour dissocier les enjeux d'identité et d'efficacité, il faut préciser que le véritable risque pour la pérennité du français au Québec ne réside pas dans un enseignement plus efficace de l'anglais, langue seconde, mais dans un manque de conscientisation des individus aux conséquences de leurs comportements langagiers et dans un affaiblissement des institutions qui défendent la langue officielle. La pérennité du français exige donc une vigilance constante des citoyens et de l'État, car elle ne pourra jamais être tenue pour acquise dans le contexte nord-américain, où l'anglais a naturellement tendance à s'imposer (que l'on optimise ou non l'enseignement de la langue seconde). Le Conseil recommande donc au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de suivre l'évolution de la vitalité de la langue française au Québec, et ce, en collaboration avec la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Il lui recommande également d'être attentif à la situation de la langue d'enseignement, et ce, particulièrement dans les milieux multilingues.

Cependant, protéger le français ne signifie pas renoncer à des compétences en anglais, puisque, au contraire, apprendre une autre langue augmente la capacité de réfléchir sur le fonctionnement de sa propre langue.

Deuxième orientation : réunir les conditions pour améliorer l'efficacité de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire, pour donner à tous les élèves la possibilité de développer aux niveaux attendus les compétences visées

Le volet anglais, langue seconde, du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) vise le développement de trois compétences (interagir oralement, réinvestir sa compréhension, écrire des textes). Le développement des compétences, amorcé au 2^e cycle du primaire, se poursuit au secondaire : l'arrimage entre les deux ordres d'enseignement devrait en être facilité. L'anglais actuellement offert au 1^{er} cycle du primaire joue quant à lui un rôle d'éveil à la langue seconde et s'articule autour de deux compétences (mobiliser sa compréhension et communiquer oralement). Le Conseil constate que ce programme est ambitieux, notamment quand on le compare au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Cependant, il faut rappeler que le programme ne vise pas le bilinguisme parfait des élèves et que, selon les données disponibles, il serait en deçà du niveau de maîtrise souhaité par une bonne partie de la population. L'objectif du PFEQ est de permettre aux élèves de devenir fonctionnels en langue seconde à la fin de leur secondaire. Au primaire, les élèves devraient avoir développé un niveau suffisant de confiance et d'autonomie pour communiquer des messages personnels et créatifs sur des sujets qui leur sont familiers.

Le programme repose, entre autres choses, sur le développement de stratégies transférables et il préconise l'enseignement des langues dans une perspective complémentaire, qui met en évidence les ressemblances et les différences dans le fonctionnement des langues. Ces

fondements sont conformes aux conclusions des recherches les plus sérieuses dans le domaine de l'enseignement des langues. De plus, si on utilise l'approche pédagogique prescrite par ce programme, le temps consacré à la langue seconde augmente le temps total consacré à la littérature, ce qui signifie également une meilleure connaissance du fonctionnement de la langue d'enseignement (donc une meilleure maîtrise), et peut avoir des retombées positives en lecture, en analyse et en résolution de problème. Autrement dit, un enseignement de l'anglais conforme au programme a également des effets positifs sur la maîtrise du français et sur toutes les tâches qui exigent de lire et d'analyser.

Le Conseil observe toutefois que les conditions pour un enseignement efficace de la langue seconde ne sont pas toujours réunies. En effet, selon les experts, le temps actuellement consacré à l'anglais, langue seconde, dans la scolarité obligatoire n'est pas suffisant et est trop dispersé pour développer les compétences aux niveaux visés. De plus, les approches pédagogiques utilisées seraient encore trop souvent centrées sur l'enseignement explicite de la grammaire alors que l'enseignement d'une langue seconde devrait d'abord développer des automatismes et des compétences à l'oral en abordant la langue comme outil de communication. Il faut donc s'assurer que les programmes universitaires de formation à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, permettent aux candidats de développer, en plus d'une maîtrise adéquate de la langue cible, une compréhension suffisante du PFEQ et de ses fondements.

L'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, en 5^e ou 6^e année du primaire augmente et concentre le temps consacré à la langue seconde; ce faisant, il permet de remplir deux importantes conditions d'efficacité. Le Conseil tient cependant à souligner que, pour que ce programme porte ses fruits sans répercussions sur les autres matières, certaines autres conditions doivent être remplies. Les spécialistes et les titulaires affectés au programme intensif doivent en effet être adéquatement formés et soutenus pour enrichir le programme d'anglais et développer des situations d'apprentissage plus riches dans les autres matières; ils doivent travailler en complémentarité dans l'esprit du PFEQ avec une approche pédagogique appropriée et le soutien de l'équipe-école. De plus, ils devraient être en mesure de répondre aux besoins de tous les types d'apprenants. L'enseignement intensif est donc une solution prometteuse qui mérite d'être encouragée et soutenue, en particulier dans les milieux où les occasions de contact avec la langue cible en dehors de l'école sont rares (ou se résument à l'écoute de la télévision).

Par contre, si toutes les conditions d'efficacité ne sont pas réunies, en particulier les ressources humaines nécessaires, le Conseil estime que l'enseignement intensif est du temps mal investi. En effet, même si c'est probablement la formule la plus équitable, la démocratisation de l'enseignement intensif est porteuse d'un autre enjeu lié à l'équité. Si les ressources sont insuffisantes pour soutenir adéquatement les élèves à risque et les EHDAA, on crée sur eux, sur leurs parents et sur les enseignants concernés une pression indue. C'est pourquoi il ne recommande pas au ministre de rendre obligatoire cette formule. Par contre, il lui recommande de soutenir les écoles qui désirent l'implanter (après qu'elles aient analysé leurs besoins en fonction de leur milieu), pour qu'elles s'assurent de mettre en place toutes les conditions requises.

Pour émettre cette recommandation, le Conseil tient également compte du fait que certaines écoles proposent d'autres projets particuliers (programme d'éducation internationale, concentration en sports ou en arts, etc.), projets qui seraient compromis si l'enseignement

intensif de l'anglais, langue seconde, devenait obligatoire. D'ailleurs, le Conseil a pu constater que plusieurs écoles proposent une bonification significative du programme d'anglais qui n'est pas la formule intensive. Il faut encourager et soutenir ces initiatives, dont pourraient également s'inspirer des écoles qui veulent améliorer leur offre en anglais sans aller jusqu'à offrir un programme intensif.

Enfin, dans les milieux à forte concentration d'allophones (ou même d'anglophones), le français, langue d'enseignement, est une langue seconde (voire une troisième langue) pour une majorité d'élèves. Même si rien dans la recherche n'indique que l'apprentissage d'une troisième langue est déconseillé pour des élèves de cet âge (au contraire), le défi prioritaire pour les écoles concernées est de consolider la maîtrise de la langue d'enseignement. Pour ce faire, en vertu du principe d'interdépendance des langues, reconnaître la connaissance que ces élèves ont de leur langue d'origine est une avenue prometteuse, qui leur permettrait de bénéficier pleinement des avantages cognitifs que procure l'apprentissage de plus d'une langue.

Un pas en ce sens pourrait être de faire une place aux langues d'origine des élèves parlées dans la classe ou à d'autres langues dans le programme « d'éveil à l'anglais » offert actuellement au premier cycle. D'ailleurs, plusieurs écoles en milieu multilingue offrent déjà des activités d'éveil aux langues. Il y aurait également lieu de voir comment le Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO) (ou des projets communautaires qui ont les mêmes visées) peut rejoindre davantage d'élèves. Ces initiatives pourraient également contribuer à développer la curiosité de tous les élèves pour d'autres langues. Il faut en effet garder à l'esprit que la mission de l'école du 21^e siècle est de préparer les enfants à évoluer dans un monde où pouvoir s'exprimer dans trois langues est en train de devenir la norme.

Le texte complet de l'avis est accessible sur le site Web du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca). Il est aussi possible d'en demander un exemplaire en téléphonant au 418 643-3850.